

Contacts

- Pour le Lycée Saint-Ambroise : **Willy MARTIN** - Coordinateur de la Vie Scolaire, Référent Internat 04 79 75 33 55 - wmartin@assomption-chambery.org
- Pour l'internat du Bocage : **Thierry CELLIER**, Responsable de l'internat du Bocage – 07 83 29 71 82 - t.cellier@bocage.cneap.fr

Rentrée

Rentrée à l'internat pour les élèves internes de seconde :

Lundi 02 septembre 2024 à 18h

Le jour de la rentrée, Christel COUSIN et Willy MARTIN accompagneront les élèves depuis le lycée à l'internat à l'heure convenue.

Le jour de la rentrée, à 13h35, les élèves pourront se présenter au bureau de la Vie scolaire afin de déposer leurs bagages.

Rentrée à l'internat pour les élèves internes de 1^{ère} et de terminale :

Mardi 03 septembre 2024 à 18h.

Un accueil des élèves internes est possible dès le lundi 2 septembre 2024

Dans ce cas, prendre directement contact avec Monsieur Thierry CELLIER.

Une journée type pour tous les internes

A l'internat du Bocage :

- Entre 6h45 et 7h15 : Petit déjeuner.
- 7h30 : Départ pour le lycée Saint Ambroise à pied.

Au lycée Saint-Ambroise :

- 8h10 - 12h10 : Présence dans l'établissement, en cours, ou sur les lieux d'étude.
- Sur le temps de la pause méridienne, les internes peuvent sortir du lycée avant ou après avoir pris leur repas.
- 13h40 - 17h35 : Présence dans l'établissement, en cours, ou sur les lieux d'étude.
- 17h45 : Appel au bureau de la vie scolaire et départ pour l'internat.

A l'internat du Bocage :

- 18h15 à 19h : Appel puis étude en chambre.
- 19h15 à 20h00 : Dîner
- 20h00 à 21h00 : Activités proposées ou en chambre
- 21h : En chambre et travail si besoin
- 22h : Extinction des lumières

Journées particulières

Le lundi,

Les élèves internes viennent pour leur première heure de cours et déposent leurs sacs dans l'espace prévu à cet effet jusqu'à 17h35.

Le vendredi,

Les élèves internes déposent leurs sacs avant 8h10 et quittent le lycée après leur dernière heure de cours.

Le mercredi après-midi

- Le mercredi après-midi, tous les élèves internes n'ayant pas cours doivent être présents en étude de 13h40 à 15h30.
Au retour des vacances de Toussaint, l'obligation de l'étude pour les premières et les terminales se limitera au créneau de 13h40 à 14h35, ceux-ci pouvant néanmoins rester en étude, s'ils le souhaitent.
- Les élèves internes ont la possibilité de participer à l'association sportive (UNSS-UGSEL).

Transports et responsabilité

Les élèves se rendent à pied à l'internat (environ 15 minutes).

En aucun cas l'élève interne ne doit utiliser un moyen de transport personnel pour se rendre à l'internat.

Rappel : les élèves internes doivent être à l'internat de 18h15 précise à 7h30 le lendemain.

Absences

Lorsque votre enfant est malade ou a une absence prévue, merci de bien vouloir avertir par mail M. MARTIN et M. CELLIER ; l'absence d'une nuit à l'internat **doit être exceptionnelle**. Les autres demandes dérogatoires

L'élève a le statut d'interne du lundi 1^{ère} heure de cours au vendredi dernière heure de cours. Les demandes dérogatoires notamment à l'étude doivent être motivées et peuvent être refusées. (Le motif du refus vous sera alors donné)

Fournitures de fonctionnement

Les élèves internes prévoient, pour la semaine, le nécessaire de toilette, de couchage (au choix selon les habitudes : draps de dessous + couette + housse ou draps de dessous et dessus + couverture et enveloppe de traversin, d'oreiller), vêtements. La literie doit être au nom de l'élève. Un peignoir est conseillé.

Pour toutes les autres questions relatives au fonctionnement (chambres, études, animations...), les élèves internes se réfèrent au règlement de l'internat.

Casiers

Tout élève interne a un casier pré réservé. S'il veut le conserver, il devra confirmer son choix auprès de Thierry PAJEAN à la rentrée et fournir un chèque de caution de 30€.